

Financement des réseaux de chaleur

La Caisse des Dépôts, investisseur ou prêteur



Un positionnement d'investisseur avisé de long termes



Une intervention reposant sur des principes forts

Investisseur minoritaire avec des droits protectifs

Positionnement de tiers de confiance

Investisseur avisé patient et de long terme



Tiers relationnel au carrefour de acteurs publics et privés

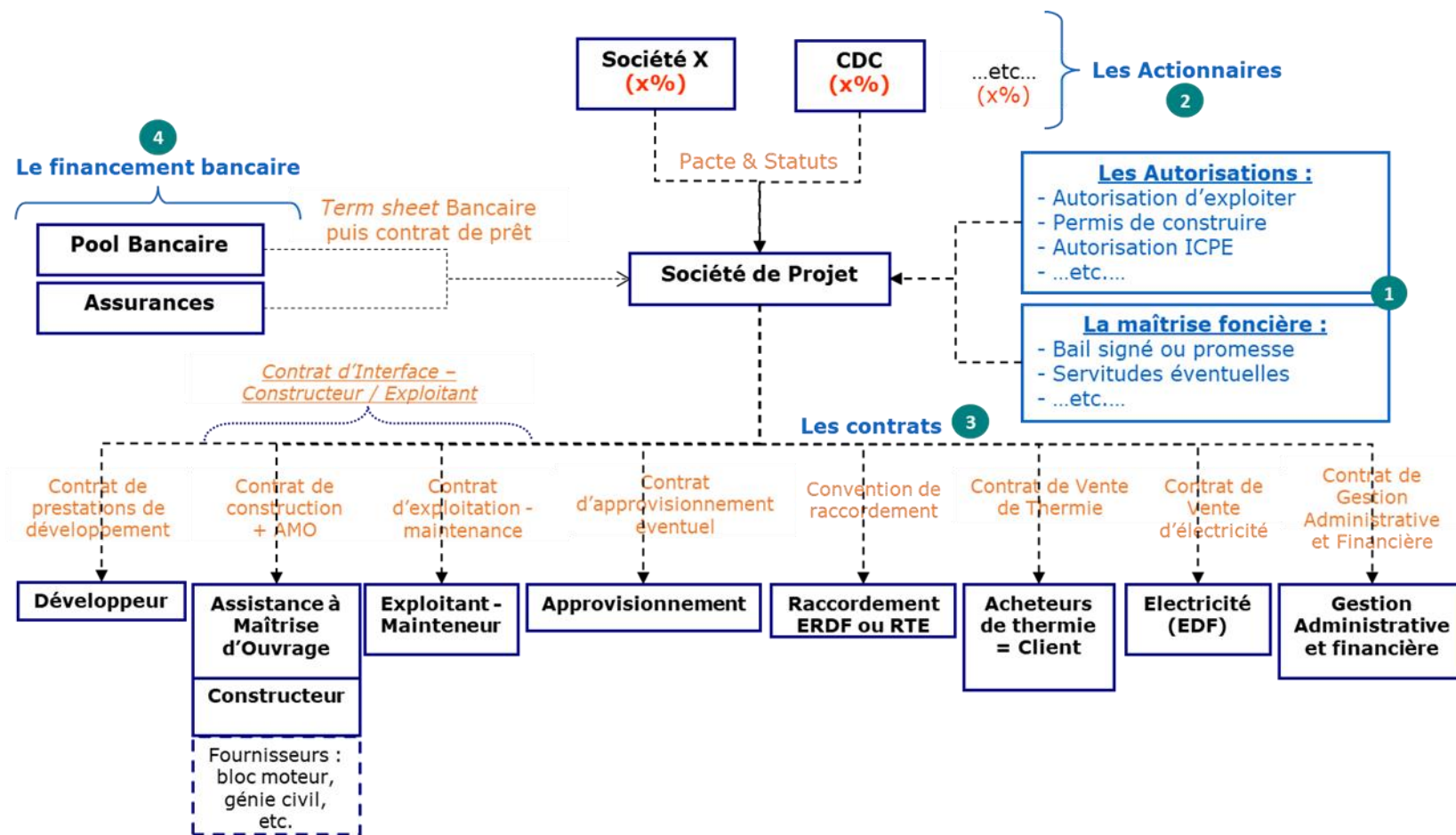
Développeur/ défricheur/ anticipateur

- La CDC a un positionnement d'investisseur minoritaire avec des droits protectifs forts (impact significatif dans la gouvernance) ;
- La CDC joue un rôle d'investisseur avisé patient et de long terme ;
- Les apports en fonds propres peuvent être envisagés également sous forme de Comptes Courants d'Associés ;
- Les apports en fonds propres peuvent être envisagés en nature ;
- La CDC investit dans des projets présentant un modèle économique robuste permettant d'envisager une rentabilité à moyen terme ;

Un positionnement d'investisseur avisé de long termes



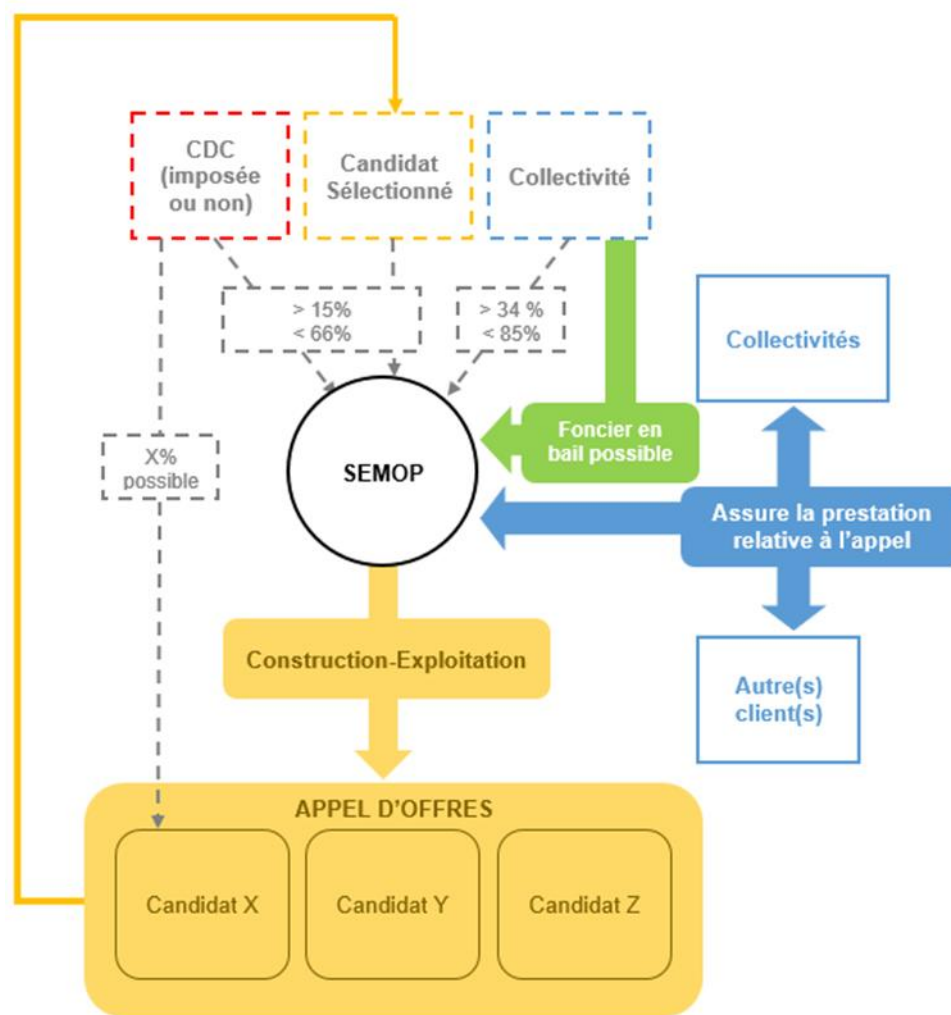
Une possibilité d'intervenir au côté des collectivités et/ou des acteurs privés (1/2)



Un positionnement d'investisseur avisé de long termes



Une possibilité d'intervenir au côté des collectivités et/ou des acteurs privés (2/2)



Un rôle de prêteur aux collectivités historiques et reconnu



Une capacité de prêter sur des échéances pouvant aller jusqu'à 40 ans

PSPL - taux appliqué : index LIVRET A (valeur actuelle 0.75 %) augmenté d'une marge de 1.30%

Durée de 25 ans minimum à 40 ans, avec un différé d'amortissement de 24 mois

- Périodicité au choix : Trimestriel, Semestriel, Annuel
- Mobilisation : possibilité de prévoir une phase de préfinancement
- Commission d'instruction : 0.06% du montant du prêt
- Besoin emprunt au maximum de 1 M€ = financement CDC à 100% du besoin d'emprunt
- Besoin d'emprunt de 1 à 2 M€ = financement CDC limité à 75% du besoin d'emprunt
- Besoin d'emprunt > 2 M€ = financement CDC limité à 50% du besoin d'emprunt